

Longueur parcours
 ▶ 2^{ème} catégorie : 35,5 Km



**AAPPMA «La Carpe»
 de CHAUNY**
 Actualisation : Saison 2025

Domaine public & privé / Réciproitaire

Légende cartographique

Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole

Linéaire autorisé à la pratique de la pêche de la « Carpe de nuit »

Linéaire classé en « Réserve de pêche »

Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA

Limite amont/aval des lots de pêche

Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

Flash-Code Cartographie interactive des parcours de pêche

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.

